

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1590

25 juin 2012

### SOMMAIRE

Alcyone Investment Sicav .....	76294	Rondo Investments S.A. ....	76306
Cheyne Deutsche Fond I GP S.à r.l. ....	76307	SAB, G.m.b.H. ....	76308
Craft S.A. ....	76307	Safari Luxco 1 S.A. ....	76306
Droffic Investments S.A. ....	76316	Safindi Re S.A. ....	76308
ELMAR Lux Sàrl .....	76320	Sailing Properties A.G. ....	76309
Global Bond Series VI, S.A. ....	76319	Saipem Luxembourg S.A. ....	76309
Global Bond Series V, S.A. ....	76306	Saipem Maritime Asset Management Lu- xembourg S.à r.l. ....	76315
GSCP V S.à r.l. ....	76290	Sal. Oppenheim jr. & Cie. Luxembourg S.A. ....	76306
HealthCare Solutions Europe s.à r.l. ....	76283	Sherwin-Williams Luxembourg S.à r.l. ...	76307
Intys S.A. ....	76274	Skylight Sàrl .....	76307
LMS Services S.à r.l. ....	76303	SL Immo s.à r.l. ....	76315
Micado Finance et Participations S.A. ....	76288	Smart Air S.A. ....	76316
NAJL Invest S.à r.l. ....	76320	Société de Gestion Immobilière S.A. ....	76309
Partners Group Global Value 2008 S.C.A., SICAR .....	76295	Socogesco International S.A. ....	76318
PGC Holding .....	76290	Socotec Luxembourg .....	76319
Pianon Constructions S.A. ....	76286	SOMALRE, Société de Réassurance Tar- kett .....	76319
Pico S.A. ....	76287	SplitArt S.A. ....	76310
PL Développement S.à r.l. ....	76287	Stena International S.à r.l. ....	76319
Polish Beta Group S.à r.l. ....	76289	Stena Investment S.à r.l. ....	76320
Prize Holdings 1 S.à r.l. ....	76278	STENA Royal S.à r.l. ....	76320
Probus S.A. ....	76298	StepStone Mezzanine Partners Luxem- bourg S.à r.l. ....	76308
Q.I.M. Capital S.C.A.- SICAV FIS .....	76289	Stratus Invest S.C.A. ....	76312
QuadratIM Capital S.C.A.- SICAV FIS ...	76289	Stratus Invest S.C.A. ....	76308
RDC Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	76287	Tapazeca S.à r.l. ....	76310
Realpart S.A. ....	76295	The Berlitz Schools of Languages of Bene- lux, Succursale de Luxembourg .....	76288
Rest.Art.Invest. (RAI) S.A. ....	76296	TRI-ON .....	76274
RHL Holiday s.à r.l. ....	76297	Valex S.A. ....	76297
Ridge Wind Holdings S.à r.l. ....	76289	Venezuela Investment Company S.A. ....	76315
Risk Partner S.A. ....	76289		
Rivas International S.A. ....	76297		
Roby Reiffers et Associés Sàrl .....	76297		

**Intys S.A., Société Anonyme,  
(anc. TRI-ON).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 165.694.

In the year two thousand and twelve, on eleventh day of May,

Before Me Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of TRI-ON, a public company limited by shares (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.694, incorporated pursuant to a deed of Maître Roger Arrensdorff, notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 372, of February 11, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation of the Company.

The Meeting is chaired by Arnaud Sagnard, attorney at law, professionally residing 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

The Chairman appoints as Secretary Mr Philippe Metz, manager, residing at B-1160 Auderghem, Avenue Jean François Leemans, 49;

The Meeting appoints as Scrutineer Mr Michel Van Hemele, manager, residing at B-3080 Tervuren, Avenue Constant Dereymaeker 43;

The Chairman, the Secretary and Scrutineer constituting the bureau of the Meeting.

The shareholder present at the Meeting and the number of shares held are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the shareholder and the members of the bureau.

The bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The sole shareholder, holding the entire share capital of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) is present at this Meeting which is regularly constituted and may validly deliberate and decide upon the points of the agenda set out below.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Change of the corporate name of the Company;
3. Subsequent amendment of Article 1 of the articles of association of the Company;
4. Increase the share capital of the Company;
5. Subscription and payment for the new class B shares to be issued by the Company, by a contribution in cash;
6. Subsequent amendment of Article 5 of the articles of association of the Company;
7. Amendment of paragraphs 1, 3 and 4 of Article 7 of the articles of association of the Company;
8. Change in the composition of the board;
9. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Meeting, and after deliberation, the Meeting unanimously resolved to take the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting waives the convening notices, the shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Meeting decides to change the corporate name of the Company from "TRI-ON S.A" to "Intys S.A".

*Third resolution*

Following the above resolution, the Meeting resolves to amend the Article 1 of the Articles as follows:

“ **Art. 1. Name.** The name of the company is “Intys S.A.” (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).”

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to reclassify the existing thirty one thousand (31,000.-) shares into thirty one thousand (31,000.-) class A shares of the Company and create a class B shares of the Company.

The Meeting decides to increase the share capital of the Company in an amount of ninety three thousand Euro (EUR 93,000.-) to bring it from its present amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by thirty one thousand (31,000.-) class A shares of the Company with a par value of one euro (EUR 1.-) each to one hundred twenty

four thousand Euro (EUR 124,000.-) by the issuance of ninety-three thousand (93,000.-) new class B shares of the Company with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and the Meeting issues the new shares.

*Fifth resolution*

The Meeting approves and accepts the subscription of ninety-three thousand (93,000.-) newly issued class B shares of the Company as follows:

*Subscription - Payment*

INTYS Partners, a public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at Woluwé St-Pierre, B-1150 Brussels, Boulevard de la Woluwé 2, hereby represented by:

- Mr Michel Van Hemele, residing at B-3080 Tervuren, Avenue Constant Dereymaeker 43;
- PHISA MANAGEMENT, a public company limited by shares (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Belgium, with registered office at B-1160 Auderghem, Avenue Jean François Leemans 49, registered with the Brussel Trade and Companies Register under number 0893.178.869, represented by Mr. Philippe Metz, residing at B-1160 Auderghem, Avenue Jean François Leemans 49;
- RUBUS SA, a public company limited by shares (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Belgium, with registered office at B-3080 Tervuren, Avenue Constant Dereymaeker 43, registered with the Brussel Trade and Companies Register under number 0466.302.754, represented by Mr. Michel Van Hemele, residing at B-3080 Tervuren Avenue Constant Dereymaeker 43;

declares to (i) subscribe to ninety-three thousand (93,000.-) newly issued class B shares of the Company and to (ii) fully pay them up by contribution in cash, so that the amount of ninety three thousand Euro (EUR 93,000.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Sixth resolution*

As a consequence of the preceding resolution the Meeting decides to amend Article 5 of the Articles as follows:

**“ Art. 5. Capital.**

5.1. The capital is set at one hundred and twenty four thousand Euro (EUR 124,000.-), represented by (i) thirty one thousand (31,000.-) class A shares (the A Shares) and (ii) ninety-three thousand (93,000.-) class B shares (the B Shares) in registered form, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), all subscribed and fully paid.

5.2. Except if expressly mentioned in the Articles, the A Shares and the B Shares shall have identical rights and are referred to hereinafter as “shares” notwithstanding of their respective class.

5.3. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.”

*Seventh resolution*

The Meeting decides to change the composition of the board of directors and to amend article 7.1., paragraph (i) of the Articles as follows:

“(i) The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of (i) class A directors (the A Directors) and (ii) class B directors (the B Directors) who need not be shareholders.”

The Meeting further resolves to amend paragraph (vi) article 7.3. of the Articles as follows:

“(vi) The Board can validly deliberate and act only if (i) a majority of its members is present or represented and if (ii) at least one A Director and one B Director are present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented including the votes of at least one A director and one B Director. The chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).”

The Meeting further resolves to amend article 7.4. of the Articles as follows:

**“ 7.4. Representation.**

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of (i) any A Director together with (ii) any B Director.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated by (i) the Board or by (ii) the joint signatures of any A Director together with any B Director.”

*Eighth resolution*

The Meeting decides to remove with immediate effect Mr Patrick Sauvage, director of the Company and to grant him full and complete discharge for the exercise of his mandate.

The Meeting decides to appoint for a duration of six years, with immediate effect:

- Mr. Antoine de Tauriac, born on June 19, 1975 in Paris, residing at [•], as A Director of the Company;

- Mr. Philippe Metz, born on June 12, 1967 in Strasbourg, residing at Auderghem, B-1160, as B Director of the Company;  
and

- Mr. Michel Van Hemele, born on April 29, 1956 in Uccle, residing at B-3080 Tervuren, Avenue Constant Dereymaeker 43, as B Director of the Company.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand sixty (1.060,-€).

There being nothing further to the agenda, the meeting was adjourned.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing partie, and signed by the latter with the undersigned notary.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

#### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le onze mai,

Par-devant Nous, Maître Roger Arrendorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de TRI-ON, une société anonyme constituée et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (la Société), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.694, constituée par un acte notarié de Maître Roger Arrendorff, notaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 372, le 11 février 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'Assemblée est présidée par Arnaud Sagnard, avocat, dont l'adresse professionnelle est 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Le Président désigne comme Secrétaire M. Philippe Metz, manager, résidant à B-1160 Auderghem, Avenue Jean François Leemans 49;

L'Assemblée des actionnaires désigne comme Scrutateur M. Michel Van Hemele, manager, résidant à B-3080 Tervuren, Avenue Constant Dereymaeker 43;

Le Président, le Secrétaire et Scrutateur forment le bureau de l'Assemblée.

L'actionnaire présent à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'il détient sont mentionnés sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par l'actionnaire et les membres du bureau.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que l'actionnaire unique, détenant l'intégralité du capital social de trente-et-un mille euros (EUR 31.000.-) est présent à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour reproduit ci-après.

II. L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Changement de la dénomination sociale de la Société;
3. Modification afférente de l'article 1 des statuts de la Société;
4. Augmentation du capital social de la Société;
5. Souscription et paiement des nouvelles actions de classe B émises par la Société, par un apport en numéraire;
6. Modification afférente de l'article 5 des statuts de la Société;
7. Modification des paragraphes 1, 3 et 4 de l'article 7 des statuts de la Société;
8. Modification de la composition du conseil d'administration;
9. Divers.

Ces faits exposés et reconnus par l'Assemblée, et après délibération, l'Assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### Première résolution

L'Assemblée renonce aux formalités de convocation préalable, l'actionnaire se considérant dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

#### Seconde résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de «TRI-ON» en «Intys S.A.».

#### Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier en conséquence l'Article 1 des Statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Intys S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

#### Quatrième résolution

L'Assemblée décide de reclasser les trente et un mille (31.000.-) actions existantes en trente et un mille (31.000.-) actions de classe A de la Société et créer les actions de classe B de la Société.

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre vingt treize mille euros (EUR 93.000.-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000.-), représenté par trente et un mille (31.000.-) actions de classe A de la Société d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, à un montant de cent vingt quatre mille euros (EUR 124.000.-) par l'émission de quatre vingt treize mille (93.000.-) nouvelles actions de classe B de la Société d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et l'Assemblée émet ces nouvelles actions.

#### Cinquième résolution

L'Assemblée approuve et accepte la souscription des quatre vingt treize mille (93.000.-) actions de classe B nouvellement émises par la Société comme suit:

#### Souscription - Paiement

Intys Partners, une société anonyme, ayant son siège social à Woluwé St-Pierre, B-1150 Bruxelles, Boulevard de la Woluwe 2, ici représentée par:

- M. Michel Van Hemele, résidant à B-3080 Tervuren, Avenue Constant Dereymaeker 43;
- PHISA MANAGEMENT, une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit belge, ayant son siège social à B-1160 Auderghem, Avenue Jean François Leemans 49, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Bruxelles sous le numéro 0893.178.869, représentée par M. Philippe Metz, résidant à B-1160 Auderghem, Avenue Jean François Leemans 49;
- RUBUS SA, une société anonyme constituée et existant sous le droit belge, ayant son siège social à B-3080 Tervuren, Avenue Constant Dereymaeker 43 inscrite au registre des sociétés de Bruxelles sous le n° 0466.302.754, représentée par M. Michel Van Hemele, résidant à B-3080 Tervuren Avenue Constant Dereymaeker 43;

déclare (i) souscrire quatre vingt treize mille (93.000.-) nouvelles actions de classe B émises par la Société et (ii) les libérer intégralement par un apport en numéraire, de façon à ce que le montant de quatre vingt treize mille euros (EUR 93.000.-) est dès maintenant à la libre disposition de la Société, ce dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

#### Sixième résolution

En conséquence de la résolution précédente l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts comme suit:

#### « Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cent vingt quatre mille euros (EUR 124.000.-), représenté par (i) trente et un mille (31.000.-) actions de classe A (les Actions A) et par (ii) quatre vingt treize mille (93.000.-) actions de classe B (les Actions B) sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Sauf si expressément mentionnés dans les Statuts, les Actions A et les Actions B auront des droits identiques et sont ci-après désignés comme des «actions» nonobstant leur classe respective.

5.3. Le capital social peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs fois par une résolution de l'Assemblée Générale statuant conformément aux conditions prescrites pour la modification des Statuts.»

#### Septième résolution

L'Assemblée décide de changer la composition du conseil d'administration et de modifier le paragraphe (i) de l'article 7.1. des Statuts comme suit:

«(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'administrateurs de classe A (les Administrateurs A) et d'administrateurs de classe B (les Administrateurs B) qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.»

L'Assemblée décide de modifier le paragraphe (vi) de l'article 7.3. des Statuts comme suit:

«(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si (i) la majorité de ses membres sont présents ou représentés et que si (ii) au moins un Administrateur A et un Administrateur B sont présent ou représentés. Les décisions du Conseil

sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés incluant le vote d'au moins un Administrateur A et d'un Administrateur B. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).»

L'Assemblée décide de modifier l'article 7.4. des Statuts comme suit:

« **7.4. Représentation.**

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes d'un (i) Administrateur A ensemble avec (ii) un Administrateur B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par (i) le Conseil ou par les signatures conjointes d'un Administrateur A ensemble avec un Administrateur B.»

*Huitième résolution*

L'Assemblée décide de remplacer avec effet immédiat M. Patrick Sauvage, administrateur de la Société, et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée décide de nommer pour une durée de six ans, avec effet immédiat:

- M. Antoine de Tauriac, né le 19 juin 1975, à Paris, résidant à 49, avenue Franklin Roosevelt F-77210 Avon / Fontainebleau; France, en tant que Administrateur A de la Société;

- M. Philippe Metz, né le 12 juin 1967 à Strasbourg, résidant à B-1160 Auderghem, en tant que Administrateur B de la Société; et

- M. Michel Van Hemele, né le 29 avril, 1956 à Uccle, résidant à B-3080 Tervuren, Avenue Constant Dereymaeker 43, en tant que Administrateur B de la Société.

*Frais*

Les dépenses, frais, charges et rémunérations quelconques qui incombent à la Société du fait de ce document sont estimés à environ mille soixante euros (1.060,-€).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour indiqué ci-dessus.

Signé: SAGNARD, METZ, VAN HEMELE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2012. Relation: LAC/2012/22095. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signe): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré aux fins de la publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 18 mai 2012.

Référence de publication: 2012064160/253.

(120090410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

**Prize Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.805,02.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 150.480.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of the month of April.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Prize Holdings 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 150.480, incorporated by a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, dated 18 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

number 260, page 12434 dated 5 February 2010 (the “Company”). The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, dated 23 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2711, page 130082 dated 8 November 2011 (the “Articles”).

The meeting was opened by Jean-Marc DELCOUR, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, Being in the chair, who appointed as secretary Paul LANOIS, attorney at law, residing professionally in Luxembourg. The meeting elected as scrutineer Jean-Marc DELCOUR, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

1. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

a) Decision to acknowledge the convening notices sent by the Company to the shareholders of the Company (the “Shareholders”) on 30 March 2012 and the explanations contained therein regarding the outcome of the pre-emption process (the “Pre-Emption Process”) initiated by the Company on 28 February 2012;

b) Decision to increase the share capital of the Company by an amount of thirty Euros (EUR 30.-) in order to raise it from its current amount of one hundred thousand seven hundred seventy-five Euros two Cents (EUR 100,775.02) to one hundred thousand eight hundred five Euros two Cents (EUR 100,805.02) by creating and issuing at premium one thousand five hundred (1,500) H preferred alphabet shares and one thousand five hundred (1,500) I preferred alphabet shares, having a nominal value of Euro one Cent (EUR 0.01) each (the “New Shares”);

c) Decision to issue, with payment of a total share premium of twenty-nine thousand nine hundred seventy Euros (EUR 29,970.-), the New Shares having the same rights and privileges as those attached to the existing H preferred alphabet shares and I preferred alphabet shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the general meeting of shareholders resolving on the proposed share capital increase;

d) Subscription and full payment by contribution in cash (i) by Jonathan Simpson-Dent residing at 19 Briar Walk, London SW15 6UD, United Kingdom of one thousand four hundred ninety-five (1,495) H preferred alphabet shares and one thousand four hundred ninety-five (1,495) I preferred alphabet shares, together with a total share premium in an amount of twenty-nine thousand eight hundred seventy Euros ten Cents (EUR 29,870.10) and (ii) by Allied Irish Banks plc, with address at Ballsbridge, building Bankcentre, Dublin 4, Ireland, of five (5) H preferred alphabet shares and five (5) I preferred alphabet shares, together with a total share premium in an amount of ninety-nine Euros ninety Cents (EUR 99.90);

e) Subsequent amendment of article 26.1 of the articles of association of the Company;

f) Decision to amend the definition of the First Preferred Dividend Entitlement as set out in article 1.1. of the articles of association of the Company; and

g) Miscellaneous.

2. The shareholders represented at the meeting, the proxyholder(s) of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, signed “ne varietur” by the proxyholder(s) of the represented shareholders, the member of the bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

3. All the shareholders of the Company have been duly convened to the present meeting by registered mail dated 30 March 2012 (the “Shareholders”).

As appears from the said attendance list, (i) 12 shareholders out of the 22 Shareholders (i.e. more than half) and (ii) 8,908,067 shares out of the 10,077,502 shares (i.e. more than 75 %) are represented at the present meeting, so that the quorum requirements are met and the meeting can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

Consequently, on the basis of the above agenda, the general meeting of the Company has taken the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of the Company RESOLVES to acknowledge the convening notices sent by the Company to the Shareholders on 30 March 2012 and the explanations contained therein regarding the outcome of the Pre-Emption Process initiated by the Company on 28 February 2012.

*Second resolution*

The general meeting of the Company RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of thirty Euros (EUR 30.-) in order to raise it from its current amount of one hundred thousand seven hundred seventy-five Euros two Cents (EUR 100,775.02) to one hundred thousand eight hundred five Euros two Cents (EUR 100,805.02) by creating and issuing at premium one thousand five hundred (1,500) H preferred alphabet shares and one thousand five hundred (1,500) I preferred alphabet shares, having a nominal value of Euro one Cent (EUR 0.01) each.

*Third resolution*

The general meeting of the Company RESOLVES to issue, with payment of a total share premium of twenty-nine thousand nine hundred seventy Euros (EUR 29,970.-), the New Shares having the same rights and privileges as those

attached to the existing H preferred alphabet shares and I preferred alphabet shares and entitling to dividends as from this date.

#### *Intervention - Subscription - Payment*

The shareholders having waived their preferential subscription rights, thereupon, appeared:

- Jonathan Simpson-Dent residing at 19 Briar Walk, London SW15 6UD, United Kingdom, hereby represented by Jean-Marc DELCOUR, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established on the 11<sup>th</sup> April 2012, which declares to subscribe to one thousand four hundred ninety-five (1,495) H preferred alphabet shares and one thousand four hundred ninety-five (1,495) I preferred alphabet shares together with a total share premium in an amount of twenty-nine thousand eight hundred seventy Euros ten Cents (EUR 29,870.10); and

- Allied Irish Banks plc, with address at Ballsbridge, building Bankcentre, Dublin 4, Ireland, hereby represented by Paul LANOIS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established on the 5<sup>th</sup> April 2012, which declares to subscribe to five (5) H preferred alphabet shares and five (5) I preferred alphabet shares, together with a total share premium in an amount of ninety-nine Euros ninety Cents (EUR 99.90).

The person appearing declares that (i) the New Shares have been entirely paid up in cash by Jonathan Simpson-Dent and Allied Irish Banks plc, together with a total share premium in an amount of twenty-nine thousand nine hundred seventy Euros (EUR 29,970.-) and (ii) the Company has from now on at its disposal the total amount of thirty thousand Euros (EUR 30,000.-), proof of which is given by a bank certificate to the undersigned notary.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of the Company RESOLVES to amend article 26.1 of the Articles of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

**26.1.** “The share capital of the Company is divided into:

- (a) 1,434,256 A Shares of a nominal value of € 0.01 each;
- (b) 1,434,256 B Shares of a nominal value of € 0.01 each;
- (c) 1,434,264 C Shares of a nominal value of € 0.01 each;
- (d) 1,434,277 D Shares of a nominal value of € 0.01 each;
- (e) 1,434,285 E Shares of a nominal value of € 0.01 each;
- (f) 1,434,311 F Shares of a nominal value of € 0.01 each;
- (g) 1,434,351 G Shares of a nominal value of € 0.01 each;
- (h) 20,252 H Shares of a nominal value of € 0.01 each; and
- (i) 20,250 I Shares of a nominal value of € 0.01 each.”

#### *Fifth resolution*

The general meeting of the Company RESOLVES to amend the definition of the First Preferred Dividend Entitlement as set out in article 1.1. of the Articles of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

“First Preferred Dividend Entitlement: a sum equal to 20.8782 % of any amounts paid by Luxco 2 for the purchase or redemption of the Warrants”.

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand four hundred euro (€ 1,400.).

#### *Declaration*

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us, the notary, this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le vingt-troisième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de Prize Holdings 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B



150.480, constituée par un acte de Maître Francis Kessler, précité, en date du 18 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 260, page 12434 en date du 5 février 2010 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Francis Kessler, précité, daté du 23 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2711, page 130082, daté du 8 novembre 2011 (les "Statuts").

L'assemblée s'est ouverte sous la présidence de Jean-Marc DELCOUR, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Désignant comme secrétaire Paul LANOIS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Jean-Marc DELCOUR, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

1. La présente assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

a) Décision de prendre connaissance des convocations envoyées par la Société aux associés de la Société (les «Associés») le 30 mars 2012 et des explications qu'elles contiennent concernant le résultat du processus de préemption (le «Processus de Préemption») initié par la Société le 28 février 2012;

b) Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente Euros (EUR 30,) en vue de le porter de son montant actuel de cent mille sept cent soixante-quinze Euros deux centimes (EUR 100.775,02) à cent mille huit cent cinq Euros deux centimes (EUR 100.805,02) par la création et l'émission avec une prime d'émission de mille cinq cent (1.500) parts sociales préférentielles alphabet H et mille cinq cent (1.500) parts sociales préférentielles alphabet I, ayant une valeur nominale d'un centime chacune (EUR 0,01) (les «Nouvelles Parts Sociales»);

c) Décision d'émettre, avec paiement d'une prime d'émission totale de vingt-neuf mille neuf cent soixante-dix Euros (EUR 29.970,-), les Nouvelles Parts Sociales ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes préférentielles alphabet H et parts sociales préférentielles alphabet I et conférant un droit aux dividendes à partir du jour de la décision prise par les associés décidant de l'augmentation du capital proposée;

d) Souscription et paiement intégral par apport en numéraire (i) par Jonathan Simpson-Dent résidant au 19 Briar Walk, Londres SW15 6UD, Royaume-Uni, de mille quatre cent quatre-vingt-quinze (1.495) parts sociales préférentielles alphabet H et mille quatre cent quatre-vingt-quinze (1.495) parts sociales préférentielles alphabet I, avec une prime d'émission d'un montant total de vingt-neuf mille huit cent soixante-dix Euros dix centimes (EUR 29.870,10) et (ii) par Allied Irish Banks plc, ayant son adresse au Ballsbridge, building Bankcentre, Dublin 4, Irlande, de cinq (5) parts sociales préférentielles alphabet H et cinq (5) parts sociales préférentielles alphabet I, avec une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-dix-neuf Euros quatre-vingt-dix centimes (EUR 99,90);

e) Modification subséquente de l'article 26.1 des statuts de la Société;

f) Décision de modifier la définition du Droit à un Premier Dividende Préférentiel telle que prévue l'article 1.1 des statuts de la Société; et

g) Divers.

2. Que les associés représentés à l'assemblée, le(s) mandataire(s) des associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée et paraphée par le(s) mandataire(s) des associés représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, qui restera annexée au présent acte.

Les procurations des associés représentés resteront également annexées au présent acte.

3. Que tous les associés de la Société ont été valablement convoqués à la présente assemblée par courrier recommandé le 30 mars 2012 (les «Associés»).

Qu'au vu de la prédite liste de présences, (i) 12 associés sur un total de 22 Associés (soit plus de la moitié) et (ii) 8.908.067 parts sociales sur un total de 10.077.502 parts sociales (soit plus de 75 %) sont représentées à la présente assemblée, qui est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur les différents points de l'ordre du jour.

En conséquence et sur base de l'ordre du jour repris ci-dessus, l'assemblée générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale de la Société DECIDE de prendre connaissance des convocations envoyées par la Société aux Associés le 30 mars 2012 et des explications qu'elles contiennent concernant le résultat du Processus de Préemption initié par la Société le 28 février 2012.

*Seconde résolution*

L'assemblée générale de la Société DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente Euros (EUR 30,-) en vue de le porter de son montant actuel de cent mille sept cent soixante-quinze Euros deux centimes (EUR 100.775,02) à cent mille huit cent cinq Euros deux centimes (EUR 100.805,02) par la création et l'émission avec une prime

d'émission de mille cinq cent (1.500) parts sociales préférentielles alphabet H et mille cinq cent (1.500) parts sociales préférentielles alphabet I, ayant une valeur nominale d'un centime chacune.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale de la Société DECIDE d'émettre, avec paiement d'une prime d'émission totale de vingt-neuf mille neuf cent soixante-dix Euros (EUR 29.970,-), les Nouvelles Parts Sociales ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales préférentielles existantes alphabet H et parts sociales préférentielles alphabet I et conférant un droit aux dividendes à partir de cette date.

#### *Intervention - Souscription – Paiement*

Les associés ayant renoncé à leurs droits préférentiels de souscription, ici comparaissent:

- Jonathan Simpson-Dent résidant au 19 Briar Walk, Londres SW15 6UD, Royaume-Uni, ici représenté par Jean-Marc DELCOUR, Avocat, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration établie en date du 11 avril 2012, qui déclare souscrire à mille quatre cent quatre-vingt-quinze (1.495) parts sociales préférentielles alphabet H et mille quatre cent quatre-vingt-quinze (1.495) parts sociales préférentielles alphabet I, avec une prime d'émission d'un montant total de vingt-neuf mille huit cent soixante-dix Euros dix centimes (EUR 29.870,10); et

- Allied Irish Banks plc, ayant son adresse au Ballsbridge, building Bankcentre, Dublin 4, Irlande, ici représenté par Paul LANOIS, Avocat, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration établie en date du 5 avril 2012, qui déclare souscrire à cinq (5) parts sociales préférentielles alphabet H et cinq (5) parts sociales préférentielles alphabet I, avec une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-dix-neuf Euros quatre-vingt-dix centimes (EUR 99,90).

La personne comparante déclare que (i) les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement payées en numéraire par Jonathan Simpson-Dent et Allied Irish Banks plc, avec une prime d'émission d'un montant total de vingt-neuf mille neuf cent soixante-dix Euros (EUR 29.970,-) et (ii) la Société a dès à présent à sa disposition le montant total de trente mille Euros (EUR 30.000,-), preuve ayant été donné au notaire instrument par le biais d'un certificat bancaire.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale de la Société DECIDE de modifier l'article 26.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

**26.1.** «Le capital social de la Société se divise en:

- (a) 1.434.256 Parts Sociales A d'une valeur nominale de € 0,01 chacune;
- (b) 1.434.256 Parts Sociales B d'une valeur nominale de € 0,01 chacune;
- (c) 1.434.264 Parts Sociales C d'une valeur nominale de € 0,01 chacune;
- (d) 1.434.277 Parts Sociales D d'une valeur nominale de € 0,01 chacune;
- (e) 1.434.285 Parts Sociales E d'une valeur nominale de € 0,01 chacune;
- (f) 1.434.311 Parts Sociales F d'une valeur nominale de € 0,01 chacune;
- (g) 1.434.351 Parts Sociales G d'une valeur nominale de € 0,01 chacune;
- (h) 20.252 Parts Sociales H d'une valeur nominale de € 0,01 chacune; et
- (i) 20.250 Parts Sociales I d'une valeur nominale de € 0,01 chacune.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale de la Société DECIDE de modifier la définition du Droit à Premier Dividende Préférentiel telle que prévue l'article 1.1 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Droit à un Premier Dividende Préférentiel: une somme égale à 20,8782 % de tous les montants payés par Luxco 2 pour l'achat ou le rachat des Warrants.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

#### *Déclaration*

Le présent acte notarié a été passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Delcour, Lanois, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 avril 2012. Relation: EAC/2012/5370. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012060323/234.

(120084424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

### **HealthCare Solutions Europe s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 98, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 169.069.

#### — STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

#### A COMPARU:

Monsieur Yves LEDUC, directeur de société, né à Bruxelles (Belgique) le 6 juillet 1958, demeurant à B-1860 Meise, Middelveld, 18,

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Vincent DEMEUSE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Pétange,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 mai 2012, laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, ici représenté comme dit ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

#### **Titre I<sup>er</sup> . Raison sociale, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet:

- l'achat et la vente de matériel électronique;
- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La société peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "HealthCare Solutions Europe s.à r.l."

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

#### **Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (€ 50.000,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents euros (€ 500,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 9.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### Titre III. Gérance

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 12.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

### Titre IV. Décisions et Assemblées générales

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 14.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 15.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

## **Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

## **Titre VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2012.

### *Souscription et Libération*

Toutes les parts sociales sont souscrites par l'associé unique, Monsieur Yves LEDUC, préqualifié.

Les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (€ 50.000,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (€ 1.200,-).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Yves LEDUC, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 3.- Le siège social est établi à L-1370 Luxembourg, 98, Val Sainte-Croix.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DEMEUSE, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 29 mai 2012. Relation: CAP/2012/1999. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 31 mai 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012064220/144.

(120090159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

**Pico S.A., Société Anonyme,  
(anc. Pianon Constructions S.A.).**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 446A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 110.276.

L'an deux mille douze, le dix mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "PIANON CONSTRUCTIONS S.A.", en liquidation volontaire, établie et ayant son siège social à L-4975 Bettange-sur-Mess, 25, rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110276 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1427 du 21 décembre 2005,

et mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, en date du 5 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1878 du 13 septembre 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Changement de la dénomination sociale en "PICO S.A." et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts;
2. Transfert du siège social de Bettange-sur-Mess à L-1940 Luxembourg, 446A, route de Longwy, et modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts;
3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en "PICO S.A." et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "PICO S.A.", régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de Bettange-sur-Mess à L-1940 Luxembourg, 446A, route de Longwy, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2. (Première phrase)**. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Présidente ajourne l'assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2012. LAC/2012/22534. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Référence de publication: 2012060331/63.

(120084590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**Pico S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 446A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 110.276.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012060332/14.

(120084614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**PL Développement S.àrl., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pierre LASRY

Gérant Unique

Référence de publication: 2012060333/11.

(120085099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**RDC Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.925.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.417.

EXTRAIT

La forme sociale de l'Associé Unique de la société, Rowan Companies Limited, ayant son siège social sis au Mitre House 160, Aldersgate Street, London EC1A 4DD, Royaume-Uni et enregistré auprès du London Companies House sous le numéro 7805263 (l'«Associé Unique»), a été modifiée en date du 1<sup>er</sup> mai 2012 de «private company» à «public company limited by shares».

Il résulte de ce changement de forme sociale que la dénomination sociale de l'Associé Unique a été modifiée avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2012, de sorte que l'Associé Unique a désormais pour dénomination sociale «Rowan Companies plc» depuis cette date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

*Pour la Société*  
Signature

Référence de publication: 2012060561/20.

(120085278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**The Berlitz Schools of Languages of Benelux, Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1134 Luxembourg, 48, rue Charles Arendt.

R.C.S. Luxembourg B 141.253.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 septembre 2011 a décidé ce qui suit:

- Monsieur Serge Langerock, né le 15 octobre 1964 à Tielt (Belgique), demeurant à 14, Georges Wibierdreef, B-9000 Gent (Belgique) a été nommé administrateur délégué de la société de droit belge The Berlitz Schools of Languages of Benelux S.A. en remplacement de Monsieur Erik Werbrouck, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Signature  
*Le mandataire de la société*

Référence de publication: 2012060397/17.

(120085365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**Micado Finance et Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 51.325.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les actionnaires de la Société en date du 06 février 2012 que:

1. Sont nommés aux fonctions d'administrateur de la société;

- Monsieur Gilbert Muller, administrateur de sociétés, avec adresse privée au 85, route du Vin, L-5440 Remerschen avec effet immédiat;

- Monsieur Eddy Dome, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 43, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat;

- Monsieur Jean-Marie Schul, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 37, rue d'Anvers, L -1130 Luxembourg avec effet immédiat;

en remplacement de Monsieur Stokes Matthew Charles, Monsieur Hester Jesse et Madame Cocksedge Brenda Patricia. Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2018.

2. Acceptation de la démission de Monsieur Jesse Hester de son mandat d'administrateur délégué.

3. Est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société:

Belthur Accounting Ltd, ayant son adresse professionnelle au, 1 Kings Avenue Winchmore Hill UK- London N21 3NA dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui sera tenue en 2018, en remplacement de FIRI Treuhand S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

*Pour la Société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2012063947/28.

(120090336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---



**Polish Beta Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 110.444.

—  
*Extrait du 16 mai 2012*

Les associés de la société ont pris les résolutions suivantes:

Le siège social de la société est transféré au 29, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg avec effet immédiat.

Madame BASTI N Florence, née le 2 juillet 1975 et demeurant professionnellement au 29, boulevard Prince Henri à L-1724 Luxembourg est nommée gérante de catégorie A pour une période indéterminée.

Les associés décident d'accepter la démission de Mr Luc Hansen et de Mr Thierry Fleming de leur poste de gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012060334/14.

(120084860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**Q.I.M. Capital S.C.A.- SICAV FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,  
(anc. QuadratM Capital S.C.A.- SICAV FIS).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 163.622.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 mai 2012.

Référence de publication: 2012060336/12.

(120085259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**Ridge Wind Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 128.121.

—  
Les statuts coordonnés au 4 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

*Notaire*

Référence de publication: 2012060344/11.

(120084822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**Risk Partner S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12/9A, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 86.691.

—  
Remplace la 1<sup>ère</sup> version enregistré et déposé sous le numéro L100052229 en date du 15 avril 2010

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 12 mai 2009*

1. Il est décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Markus Geginat au poste d'administrateur-délégué et au poste de président du Conseil d'administration à partir du 12 mai 2009 jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2014, il pourra représenter la société Risk Partner située à L-1466 Luxembourg, 12 rue Jean Engling, dans toutes les affaires légales, devant la justice et pourra valablement engager la société d'un point de vue contractuel et légal.

Pour extrait conforme

M. GEGINAT

*Administrateur*

Référence de publication: 2012060345/16.

(120085367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**GSCP V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 1.201.150,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 117.403.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 25 mai 2012, a décidé d'accepter:

- la démission de Nicole Götz en qualité de gérant de la Société avec effet au 25 mai 2012;
- la nomination avec effet au 25 mai 2012 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Marielle Stijger, née à Capelle aan den IJssel (Pays-Bas), le 10 décembre 1969, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg;
- la démission de Véronique Ménard en qualité de gérant de la Société avec effet au 25 mai 2012;
- la nomination avec effet au 25 mai 2012 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Michele Titi Cappelli, né à Bologne (Italie), le 29 juin 1976, et ayant son adresse professionnelle au 133, Peterborough Court, Fleet Street, GB-EC4A 2BB London, Royaume-Uni.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 25 mai 2012, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- Maxime NINO, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Michele TITI CAPPELLI, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Maxime Nino

*Gérant*

Référence de publication: 2012064219/27.

(120090197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

**PGC Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 168.900.

**STATUTS**

L'an deux mille douze, le seize mai,

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Lhoist Industries, société anonyme, constituée et régie selon les lois du Royaume de Belgique, ayant son siège social situé à B-6900 Marche-en-Famenne, immatriculée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0402321950,

dûment représentée par Monsieur Francis MOSBEUX, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

La procuration signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer comme suit:

**A. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «PGC Holding» (la «Société»).

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet:

- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères;
- l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces;
- la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera;

- l'octroi de garanties, de prêts ou de toute autre forme d'assistance aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration. Le siège social pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société délibérant comme en matière de modification des statuts.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert de siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers conformément à l'article 9 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») par l'un des représentants de la Société ayant qualité pour l'engager dans la cadre de la gestion journalière et courante de la Société.

## B. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente-et-mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trois cent dix (310) actions rachetables d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Toutes les actions émises par la Société sont des actions rachetables. La Société pourra à tout moment à la demande du conseil d'administration racheter ses propres actions conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la Loi de 1915.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur.

Les titres au porteur représentatifs des actions de la Société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi de 1915. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre, signés par deux administrateurs, pourront être délivrés sur simple demande de l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés ou démembrés, la Société pourra exiger que les personnes invoquant un droit sur la(les) action(s) désignent un mandataire unique pour représenter la(les) action(s) à l'égard de la Société. A défaut d'une telle désignation, la Société aura le droit de suspendre l'exercice du droit de vote attaché à ces actions jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## C. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de juin à 12 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une

assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette assemblée de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

#### D. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire afin de l'assister sur les aspects juridiques de la gestion de la Société, sans qu'il soit nécessaire que ce secrétaire soit administrateur ou actionnaire de la Société, et dont les fonctions seront arrêtées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant le conseil d'administration déterminent l'ordre du jour dont ils informent le conseil d'administration par un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion. En cas d'urgence, la nature et les motifs de l'urgence seront mentionnés dans l'avis, et le délai de vingt-quatre heures pourra ne pas être observé. Par ailleurs, il peut être passé outre la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment, au plus tard lors de la réunion, par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication équivalent, de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et en des lieux déterminés par une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou au moyen de tout équipement de communication permettant l'identification des administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration et garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Les administrateurs participant à une réunion se tenant par les moyens de communication susvisés seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité à cette réunion. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera réputée s'être tenue au siège social de la Société.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix du président sera prépondérante.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs, ainsi que par le secrétaire de la réunion et tout administrateur qui le souhaite. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi de 1915, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Le conseil d'administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des

réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 13.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par une résolution du Conseil d'Administration ou par une procuration signée conjointement par deux (2) administrateurs.

**Art. 14.** Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec une autre société ou firme ne pourra être affectée ou annulée par le fait que les administrateurs ou qu'un ou plusieurs des administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société a un intérêt quelconque dans telle convention ou autre transaction, ou par le fait qu'il(s) soi(en) t un administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou firme. A moins que le contraire ne soit disposé ci-après, tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contracte ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en toutes matières en relation avec de pareils contrats ou pareilles affaires.

Nonobstant le paragraphe qui précède, dans l'hypothèse où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de cet intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette transaction, et rapport devra être fait au sujet de cette transaction et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou fondé de pouvoir aux actionnaires à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

#### **E. Surveillance de la société**

**Art. 15.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Le(s) commissaire(s) aux comptes en fonction est/sont rééligibles et pourra(ont) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Dans le cas où la Société dépasserait les limites prévues par l'article 35 la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et modifiant certaines autres dispositions légales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, seront désignés par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixera la durée de son/leur mandat.

#### **F. Exercice social - Bilan**

**Art. 16.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier et prendra fin le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 5 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi et le conseil d'administration fixera le montant et les dates de paiement de tels dividendes intérimaires conformément à l'article 12 des présents statuts et à la Loi de 1915.

#### **G. Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** La dissolution de la Société sera décidée par décision de l'assemblée générale des actionnaires, votant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts, à moins que la loi ne prévoie autrement. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **H. Modification des statuts**

**Art. 19.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi de 1915, sauf si les statuts en disposent autrement.

#### **I. Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.

### *Souscription et Libération*

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites intégralement par Lhoist Industries, prénommée.

Toutes les actions souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26, 26-3 et 26-5 de la Loi de 1915 et déclare expressément qu'elles sont remplies.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.800.-.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre.

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires amenée à se prononcer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012:

- M. Hugues Judong, né le 18 décembre 1953, à Rocourt, Belgique, résidant au 69, rue Adolphe Dumont, 4051 Vaux-sous-Chèvremont, Belgique;

- M. Wojciech Malinowski, né le 5 mars 1956, à Kielce, Pologne, résidant au 22, ul. Herwina Piatka, 30-809 Krakow, Pologne;

- M. René Beltjens, né le 17 septembre 1961, à Etterbeek, Belgique, résidant professionnellement au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et

- M. Christophe Davezac, né le 14 février 1964, à Cahors, France, résidant professionnellement au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

3. La société HRT Révision S.A., domiciliée au 163 rue du Kiem - Strassen, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.238, est nommée réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires amenée à se prononcer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012.

4. L'adresse du siège social de la Société est établie au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MOSBEUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mai 2012. Relation: LAC/2012/23280. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Référence de publication: 2012060330/230.

(120084668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

### **Alcyone Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.943.

#### *Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 20 avril 2012*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs André Verdickt, Patrick Wagenaar, Jean-François Leidner et Santiago van der Elst en qualité d'administrateurs, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013,

2. de réélire KPMG Luxembourg S.à.r.l. (anciennement KPMG Audit S.à.r.l., Luxembourg), avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 24 mai 2012.

Pour *ALCYONE INVESTMENT SICAV*  
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.  
*Agent Domiciliaire*  
Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE  
*Directeur / -*

Référence de publication: 2012060598/20.

(120085680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

---

**Realpart S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 82.747.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012060349/9.

(120085105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**Partners Group Global Value 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.  
R.C.S. Luxembourg B 138.053.

Im Jahre zweitausendundzwoölf, den zehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

**IST ERSCHIENEN:**

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management I S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, Avenue de la Gare, H.G.R. Luxembourg Nummer B134852,

hier ordnungsgemäss vertreten durch HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A., mit Sitz in L-1160 Luxembourg, 16, Boulevard d'Avranches, hier vertreten durch Frau Karyne Regnier, Administrator, Corporate Secretarial Services, geschäftsansässig in Luxemburg,

auf Grund von einem Zirkularbeschluss der Partners Group Management I S.à r.l., welcher gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Die Komparentin handelt in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Global Value 2008 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-1160 Luxembourg, 16, Boulevard d'Avranches,

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I - Die Gesellschaft Partners Group Global Value 2008 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1160 Luxembourg, 16, Boulevard d'Avranches, H.G.R. Luxembourg Nummer B 138.053, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 8 April 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1159 vom 13 Mai 2008...

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 2.107.584,17. (zwei Millionen einhundertseibentausendfünfhundertvierundachtzig Euro und siebzehn Cent eingeteilt in

1.880.408,38 (eine Million achthundertachtzigtausendvierhundertacht Komma achtunddreißig Manager-Aktien und 227.175,79 (zweihundertseibenzwanzigtausendeinundertfünfundsiebzig Komma neunundsiebzig) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie."

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,-EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,-EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 1,-EUR zuzüglich Emissionsagio von 999,-EUR); und

- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1, EUR) zuzüglich Emissionsagio von null (0) bis einem (1,-) Euro ausgegeben. Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäß Beschluss vom 16. April 2012 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 88.773,27 (achtundachtzigtausendsiebenhundertdreiundsiebzig Euro siebenundzwanzig Cent) zu erhöhen, durch die Ausgabe von 88.773,27 (achtundachtzigtausendsiebenhundertdreiundsiebzig Komma siebenundzwanzig) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,-EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermitteln durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Betrag von EUR 88.773,27 (achtundachtzigtausendsiebenhundertdreiundsiebzig Euro siebenundzwanzig Cent) erhalten hat.

VI.- Dass aufgrund des oben genannten Beschlusses und Entscheidung, der Manager beschließt Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).**

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 2.196.357,44 (zwei Millionen einhundertsechundneunzig tausend dreihundertsiebenundfünfzig Euro und vierundvierzig Cent eingeteilt in 1.969.181,65 (eine Million neunhundertneunundsechzigtausendeinhunderteinundachtzig Komma fünfundsechzig Manager-Aktien und 227.175,79 (zweihundertsiebenundzwanzigtausendeinhundertfünfundsiebzig Komma neunundsiebzig) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie."

**Englische Version von Artikel, Paragraph b)**

**Art. 5. Share capital. (paragraph b).**

(b) The Corporation has a capital of 2,196,357.44 (two million one hundred and ninety-six thousand three hundred and fifty-seven Euro and forty-four Cent) represented by

1,969,181.65 (one million nine hundred and sixty-nine thousand one hundred and eighty-one point sixty-five Manager Shares and

227,175.79 (two hundred and twenty seven thousand one hundred and seventy five point seventy nine) Ordinary Shares of a par value of EUR 1.-(one Euro) per Share.

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 2.600,- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: K. REGNIER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2012. Relation: LAC/2012/22863. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 31. Mai 2012.

Référence de publication: 2012063985/85.

(120089942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

**Rest.Art.Invest. (RAI) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.960.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012060351/9.

(120084733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.



**RHL Holiday s.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 11.500,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 153.312.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2012060352/13.

(120085159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

**Valex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 119.050.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société le 21/05/2012 à 10.00 heures*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes.

Sont renommés Administrateurs:

- Mme Angelina Scarcelli, Employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;
- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;
- M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting S.A. (Interconsult) avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 21/05/2012.

*Pour extrait conforme**Signatures**L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2012061061/22.

(120085791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

**Roby Reiffers et Associés Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.

R.C.S. Luxembourg B 124.369.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012060354/10.

(120085416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

**Rivas International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 125.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
RIVAS INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2012060353/11.

(120084802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**Probus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.718.

L'an deux mil douze, le deuxième jour de mai.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme PROBUS S.A., avec siège social au 11A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 115718, et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1289 du 4 juillet 2006, (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et une dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 301 du 14 février 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Sandrine ANTONELLI, Employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Sophie MATHOT, Employée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Sandrine ANTONELLI. Employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation de capital de la Société d'un montant de EUR 2.700.000 afin de porter son montant actuel de EUR 2.095.800 à EUR 4.795.800 par création et émission de 27.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes;

2. Souscription par l'Associé Unique des 27.000 nouvelles actions et libération de celles-ci, par un apport en nature consistant en 2.815.059 actions de Motor Oil Hellas Corinth cotées à l'ATX-index Bourse d'Athènes, ISIN GR426003000, pour une contre-valeur équivalent à la moyenne de la cotation des actions Motor Oil Hellas Corinth calculée sur les 16 derniers jours, suivant le cours de clôture quotidien de la Bourse d'Athènes, c'est-à-dire EUR 17.340.763,44; le solde sera affecté en avance en compte courant d'actionnaire par apport de titres.

3. Pour autant que de besoin confirmation des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé constatées le 10 décembre 2010 et le 9 septembre 2010; Instauration d'un nouveau capital autorisé dont les termes et conditions seront les suivants: " Le conseil d'administration est autorisé durant une période de cinq ans, à partir de la date de la publication de ces statuts, à augmenter le capital social de Quatre millions sept cent quatre-vingt quinze mille huit cents euros (EUR 4.795.800), en une ou plusieurs fois, à hauteur d'un montant maximum de EUR 8.000.000 (Huit millions d'euros) par l'émission de nouvelles actions ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes. Par conséquent, le conseil d'administration est autorisé à réaliser une telle augmentation de capital, en particulier à émettre de nouvelles actions en une ou plusieurs étapes, à déterminer les conditions de la souscription et du paiement des actions supplémentaires, à déterminer toute autre modalité qui semblerait nécessaire ou utile, même si elle n'est pas spécifiquement prévue dans la présente disposition, afin de voir les souscriptions des nouvelles actions, le paiement et l'augmentation du capital social subséquente vérifiés dans la forme requise, à faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence en conformité avec la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée. De plus, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé d'émettre des obligations ordinaires ou convertibles, sous forme nominative ou au porteur, sous quelque dénomination et payables en toute devise. Toute émission d'obligations convertibles ne pourra être faite que dans les limites du capital autorisé. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions relatives à une telle émission d'obligations. Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances.»

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

5. Divers.

II. Que l'actionnaire unique présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par

l'actionnaire unique présent ou le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée „ne varietur“ par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première et Deuxième résolutions*

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de deux millions sept cent mille euros (EUR 2.700.000) afin de porter son montant actuel de deux millions quatre-vingt-quinze mille huit cents Euros (EUR 2.095.800) à quatre millions sept cent quatre-vingt-quinze mille huit cents euros (EUR 4.795.800) par création et émission de vingt-sept mille (27.000.) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,) chacune, bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Toutes les actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par l'Associé Unique Mr Dimosthenis VAR-DINOIANNIS, demeurant à 12A Irodou Attikou – Maroussi 151 24 -Athens / Grèce, représenté par Madame Sandrine ANTONELLI, précitée, demeurant professionnellement au 15, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, comme dit ci-avant, qui déclare souscrire et libérer intégralement les vingt-sept mille (27.000) nouvelles actions par un apport en nature consistant en 2.815.059 actions de Motor Oil Hellas Corinth, société de droit grecque, avec siège social à 12A Irodou Attikou – Maroussi 151 24 -Athènes / Grèce, immatriculée auprès du registre d'Athènes sous le numéro 1482/06/B/86/26 cotées à l'ATX – index Bourse d'Athènes, ISIN GR426003000, pour une contre-valeur équivalent à la moyenne de la cotation des actions Motor Oil Hellas Corinth calculée sur les 16 derniers jours, suivant le cours de clôture quotidien de la Bourse d'Athènes, c'est-à-dire dix-sept millions trois cent quarante mille sept cent soixante-trois euros quarante-quatre cents (EUR 17.340.763,44), l'«Apport».

Le solde correspondant au montant de quatorze millions six cent quarante mille sept cent soixante-trois euros quarante-quatre cents (EUR 14.640.763,44) est affecté en avance en compte courant d'actionnaire.

Un rapport d'évaluation a été émis en date du 1<sup>er</sup> mai 2012 par AUDIT & CONSULTING SERVICES S. à r.l., représenté par Mr Olivier Cagioulis, réviseur d'entreprises agréé, avec siège social au 9-11, rue de Louvigny, L – 1946 Luxembourg suivant lequel l'Apport a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante: «Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports d'un montant de EUR 2.700.000 ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 27.000 actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune.»

Le rapport signé "ne varietur" par les comparants, les membres du bureau et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Preuve de l'existence de l'Apport:*

Preuve de la propriété juridique et économique de l'Apport dans le chef de l'Associé Unique a été donnée au notaire instrumentant par la présentation d'un certificat bancaire.

#### *Réalisation effective de l'apport:*

L'Associé Unique, précité et représenté comme dit ci-avant, déclare qu'il est le seul plein propriétaire des actions apportées et qu'il n'existe aucune restriction légale ou conventionnelle au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables seront données dès la signature du présent acte en vue d'effectuer toute notification, inscription ou autres formalités nécessaires au transfert valable de l'Apport à la Société.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide pour autant que de besoin de confirmer les augmentations de capital constatées le 10 décembre 2010 et le 9 septembre 2010.

L'assemblée générale décide d'instaurer un nouveau capital autorisé dont les termes et conditions sont les suivants: “ Le conseil d'administration est autorisé durant une période de cinq ans, à partir de la date de la publication du présent acte reçu en date du 2 mai 2012, à augmenter le capital social s'élevant à EUR 4.795.800, en une ou plusieurs fois, à hauteur d'un montant maximum de EUR 8.000.000 (huit millions d'euros) par l'émission de nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes. Par conséquent, le conseil d'administration est autorisé à réaliser une telle augmentation de capital, en particulier à émettre de nouvelles actions en une

ou plusieurs étapes, à déterminer les conditions de la souscription et du paiement des actions supplémentaires, à déterminer toute autre modalité qui semblerait nécessaire ou utile, même si elle n'est pas spécifiquement prévue dans la présente disposition, afin de voir les souscriptions des nouvelles actions, le paiement et l'augmentation du capital social subséquente vérifiés dans la forme requise, à faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence en conformité avec la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée. De plus, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé d'émettre des obligations ordinaires ou convertibles, sous forme nominative ou au porteur, sous quelque dénomination et payables en toute devise. Toute émission d'obligations convertibles ne pourra être faite que dans les limites du capital autorisé. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions relatives à une telle émission d'obligations. Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 4.795.800 (quatre millions sept cent quatre-vingt-quinze mille huit cents euros) représenté par 47.958 (quarante-sept mille neuf cent cinquante-huit) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé durant une période de cinq ans, à partir de la date de la publication de ces statuts, à augmenter le capital social s'élevant à EUR 4.795.800 (quatre millions sept cent quatre-vingt-quinze mille huit cents euros) en une ou plusieurs fois, à hauteur d'un montant maximum de EUR 8.000.000 (huit millions d'euros) par l'émission de nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes. Par conséquent, le conseil d'administration est autorisé à réaliser une telle augmentation de capital, en particulier à émettre de nouvelles actions en une ou plusieurs étapes, à déterminer les conditions de la souscription et du paiement des actions supplémentaires, à déterminer toute autre modalité qui semblerait nécessaire ou utile, même si elle n'est pas spécifiquement prévue dans la présente disposition, afin de voir les souscriptions des nouvelles actions, le paiement et l'augmentation du capital social subséquente vérifiés dans la forme requise, à faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence en conformité avec la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée. De plus, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé d'émettre des obligations ordinaires ou convertibles, sous forme nominative ou au porteur, sous quelque dénomination et payables en toute devise. Toute émission d'obligations convertibles ne pourra être faite que dans les limites du capital autorisé. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions relatives à une telle émission d'obligations. Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, nouveau ont été remplies.

#### *Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de cinq mille huit cents euros (EUR 5.800).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version FRANCAISE fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

#### **Suit la traduction libre en anglais du texte qui précède**

In the year two thousand and twelve, on the second day of May.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of PROBUS S.A., a company limited by shares having its registered office at 11A, Boulevard du Prince Henri, L – 1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B and number 115718 incorporated by deed of the undersigned notary on 16 March 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1289 on 4 July 2006 (the "Company").

The Company's articles of incorporation have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on 10 December 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 301 on 14 February 2011.

The meeting is presided by Sandrine ANTONELLI, Employee, with professional residence at Luxembourg, who appointed as secretary Mrs Sophie MATHOT, Employee, with professional residence in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Sandrine ANTONELLI, Employee, with professional residence at Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the Company's share capital in the amount of EUR 2,700,000 to raise it from its current amount of EUR 2,095,800 to EUR 4,795,800 by creation and issue of 27,000 new shares with a nominal value of EUR 100 each, to be issued at par and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares;

2. Subscription and fully payment of the 27,000 new shares by the Sole Shareholder of the Company by a contribution in kind consisting of 2,815,059 shares in the capital of Motor Oil Hellas Corinth, listed on the ATX-index, Athens stock exchange, ISIN GR426003000 for a price which equals the average of the stock exchange rate of Motor Oil Hellas Corinth shares during the past 16 days at the close of business of the Athens stock exchange, evaluated at EUR 17,340,763.44; the balance will be transferred as shareholder's advance by contribution of Securities.

3. As the case may be, to confirm the increases of capital within the scope of the authorised capital enacted on 10 December 2010 and on 9 September 2010; To re-install an authorised capital and to fix its terms and conditions as follows: During the period of five years, from the date of publication of the present deed enacted on May 2<sup>nd</sup>, 2012, the Board of Directors is hereby authorised to increase the amount of the share capital of EUR 4,795,800 to the maximum amount of EUR 8,000,000 (eight million Euros), by the issue of new shares of a nominal value of EUR 100 each, having the same rights and obligations as the existing shares. Consequently, the Board of Directors is authorised to realise such capital increase, specifically to issue new shares in one or several steps and by portion, to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares, to determine any other execution modality which appears to be needed or useful, even if they are not specifically provided in the present resolution, to have in the required form the subscriptions of the new shares, the payment and the subsequent capital increase verified and lastly, to take steps to amend the articles of incorporation in order to record the increase of the issued capital done and established in accordance with the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended. Moreover, the Board of Directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such bond issue. The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. When the shareholders decide to increase the subscribed share capital by the issue of shares, the pre-emptive right of the holders of shares may be exercised."

4. Subsequent amendment of article 5 of the Company's by-laws.

5. Miscellaneous.

II. That the sole shareholder present or represented, the attorney in fact of the represented sole shareholder and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the sole shareholder or the proxy of the represented sole shareholder, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The power of attorney of the sole represented shareholder, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present Extraordinary General Meeting and the sole shareholder present or represented declaring that it/he/she had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following résolutions:

*First and Second resolutions*

The general meeting decides to increase the Company' share capital by an amount of two million seven hundred thousand Euros (EUR 2,700,000) to raise its current amount of two million ninety-five thousand eight hundred Euros (EUR 2,095,800) to four million seven hundred and ninety-five thousand eight hundred Euros (EUR 4,795,800) by creation and issue of twenty-seven thousand (27,000) new shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each, to be issued at par and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

*Intervention - Subscription - Payment*

All the new shares have been subscribed and fully paid up by the Company's sole shareholder, Mr Dimosthenis VAR-DINOIANNIS, residing in 12A Irodou Attikou – Maroussi 151 24 -Athens / Greece, hereby represented by Ms Sandrine ANTONELLI, professionally residing at 15, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal as mentioned here above, who declares to subscribe and fully pay up twenty-seven thousand (27,000) new shares by a contribution in kind consisting of 2,815,059 shares in the capital of Motor Oil Hellas Corinth, a Greek corporation having its registered office at 12A Irodou Attikou – Maroussi 151 24 -Athens / Greece, registered with the Companies Registrar in Athens under number 1482/06/B/86/26 listed on the ATX-index, Athens stock exchange, ISIN GR426003000 for a price which equals the average of the stock exchange rate of Motor Oil Hellas Corinth shares during the past 16 days at the close of business of the Athens stock exchange, i.e. seventy million three hundred and forty thousand seven hundred and sixty-three Euros forty-four Cents (EUR 17,340,763.44), the "Contribution".

In addition, the remaining amount i.e. forty million six hundred and forty thousand seven hundred and sixty-three Euros forty-four Cents (EUR 14.640.763,44) will be allocated as an advance on the shareholder's current account.

A valuation report has been drawn-up on May 1st, 2012 by AUDIT & CONSULTING SERVICES S. à r.l., represented by Mr Olivier CAGIOLIS, a réviseur d'entreprises agréé, with its registered office at 911, rue de Louvigny, L-1946 Luxembourg wherein the contribution in kind prenamed has been described and valued.

The conclusion of this report is as follows: "Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports d'un montant de EUR 2.700.000 ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 27.000 actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune. "

The said report, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing parties, the members of the board and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the legal and beneficial ownership of the Contribution by the Sole Shareholder has been given to the undersigned notary by production of a banking certificate.

*Effective implementation of the contribution:*

The Sole Shareholder, here represented as stated here above, declares that he is the sole full owners of the contributed shares that there exists no legal or conventional impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions shall be given upon signature of this deed to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

*Third resolution*

The general meeting decides, as the case may be, to confirm the increases of capital within the scope of the authorised capital enacted on 10 December 2010 and on 9 September 2010.

The general meeting decides to re-install an authorised capital and to fix its terms and conditions as follows: "During the period of five years, from the date of publication of the present deed enacted on May 2<sup>nd</sup>, 2012, the Board of Directors is hereby authorised to increase the amount of the share capital of EUR 4,795,800 (four million seven hundred and ninety-five thousand eight hundred Euros) to the maximum amount of EUR 8,000,000 (eight million Euros), by the issue of new shares of a nominal value of EUR 100 each, having the same rights and obligations as the existing shares. Consequently, the Board of Directors is authorised to realise such capital increase, specifically to issue new shares in one or several steps and by portion, to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares, to determine any other execution modality which appears to be needed or useful, even if they are not specifically provided in the present resolution, to have in the required form the subscriptions of the new shares, the payment and the subsequent capital increase verified and lastly, to take steps to amend the articles of incorporation in order to record the increase of the issued capital done and established in accordance with the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended. Moreover, the Board of Directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such bond issue. The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. When the shareholders decide to increase the subscribed share capital by the issue of shares, the pre-emptive right of the holders of shares may be exercised."

*Fourth resolution*

The general meeting decides to subsequently amend article 5 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed capital is fixed at EUR 4,795,800 (four million seven hundred and ninety-five thousand eight hundred Euros) divided into 47,958 (forty-seven thousand nine hundred and fifty-eight) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each.

During the period of five years, from the date of publication of the present deed, the Board of Directors is hereby authorised to increase the amount of the share capital of EUR 4,795,800 (four million seven hundred and ninety-five thousand eight hundred Euros) to the maximum amount of EUR 8,000,000 (eight million Euros), by the issue of new shares of a nominal value of EUR 100 each, having the same rights and obligations as the existing shares. Consequently, the Board of Directors is authorised to realise such capital increase, specifically to issue new shares in one or several steps and by portion, to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares, to determine any other execution modality which appears to be needed or useful, even if they are not specifically provided in the present resolution, to have in the required form the subscriptions of the new shares, the payment and the subsequent capital increase verified and lastly, to take steps to amend the articles of incorporation in order to record the increase of the issued capital done and established in accordance with the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended. Moreover, the Board of Directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such bond issue. The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. When the shareholders decide to increase the subscribed share capital by the issue of shares, the pre-emptive right of the holders of shares may be exercised.”

#### *Statement*

The undersigned notary states in compliance with Article 32-1 of company law, as modified, that the conditions of Article 26 new of this law have been observed.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about five thousand eight hundred Euros (EUR 5,800).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the FRENCH version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Signé: Sandrine Antonelli, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 mai 2012. LAC / 2012 / 21672. Reçu 75.-

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 mai 2012.

Référence de publication: 2012060335/317.

(120084900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

### **LMS Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 169.033.

#### — STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, am vierundzwanzigsten Mai.

Vor uns Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz zu Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

1) Herr Philippe STANKO, Unternehmensberater, wohnhaft in Olewiger Str. 154a, D-54295 Trier, geboren in Wittlich am 15.01.1977

2) Herr Josef LUDWIG, Expert Comptable, Diplom-Betriebswirt (FH), wohnhaft in Schweicher Str. 42, D-54338 Schweich, geboren in Trier am 18.03.1952

3) Herr Tobias MALDENER, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in Saarstr. 32, D-54290 Trier, geboren in Trier am 08.08.1977

Diese Erschienenen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden.

**Art. 1.** Die Unterzeichnenden gründen hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der sie die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung LMS Services S.à r.l..

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist Grevenmacher.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist die Gründung, die Verwaltung, sowie die Domizilierung von Gesellschaften, im Einklang mit den Bestimmungen des Gesetzes vom 31. Mai 1999, welche die Domizilierungsaktivitäten regeln.

Zweck der Gesellschaft ist ferner die steuerliche und betriebswirtschaftliche Beratung von Unternehmen, Buchhaltung (Lohn- und Finanzbuchhaltung), sowie die Erbringung aller damit im Zusammenhang stehender Dienstleistungen, welche der Berufsordnung des Expert Comptable entsprechen.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 12.600,- (zwölftausendsechshundert Euro) eingeteilt in 126 (einhundertsechszwanzig) Anteile zu je EUR 100,- (einhundert Euro).

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

**Art. 7.** Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

**Art. 8.** Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Zustimmung der Gesellschafter welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten. Im Todesfall kann eine Übertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreissig Tagen nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

**Art. 9.** Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 10.** Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird durch mindestens einen Geschäftsführer geleitet und verwaltet, welche Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein können. Die Zeichnungsbefugnisse eines Geschäftsführers werden während seiner Ernennung durch die Hauptversammlung bestimmt. Das Geschäftsführungsmandat wird ihm bis zur Abberufung durch die Hauptversammlung, welche mehrheitlich berät, anvertraut. Der oder die Geschäftsführer können jederzeit durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Gesellschafterversammlung auch ohne Grund abberufen werden.

Die Geschäftsführer können Prokuristen der Gesellschaft ernennen, welche die Gesellschaft in Kombination mit einem Geschäftsführer vertreten können, aber nur in denjenigen Grenzen, welche in der Prokura bestimmt werden müssen.

Die Geschäfte der Gesellschaft werden von mindestens einem Geschäftsführer oder einem Geschäftsführer und einem Prokuristen durchgeführt. Gleiches gilt für die gerichtlich oder außergerichtlich Vertretung der Gesellschaft.

**Art. 12.** Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

**Art. 13.** Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

**Art. 14.** Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

**Art. 16.** Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.



**Art. 17.** Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

**Art. 18.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die keine Gesellschafter sein müssen und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

**Art. 19.** Wann, und so lange ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne von Artikel 179 (2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

**Art. 20.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2012.

#### *Kapitalzeichnung und Einzahlung*

Die 126 (einhundertsechszwanzig) Anteile wurden durch die Gesellschafter wie folgt gezeichnet:

- |                          |            |
|--------------------------|------------|
| 1) Philippe STANKO ..... | 42 Anteile |
| 2) Josef LUDWIG .....    | 42 Anteile |
| 3) Tobias MALDENER ..... | 42 Anteile |

Alle Anteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 12.600 (zwölftausendsechshundert Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

#### *Feststellung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 erfüllt sind.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise EUR 1.500,-.

#### *Beschlüsse der Gesellschafter*

Die vorgenannten Gesellschafter haben sofort folgende Beschlüsse gefasst:

##### *Erster Beschluss*

Zu Geschäftsführer werden ernannt:

- 1) Philippe STANKO, Olewiger Str. 154a, D-54295 Trier,
- 2) Josef LUDWIG, Schweicher Str. 42, D-54338 Schweich,
- 3) Tobias MALDENER, Saarstr. 32, D-54290 Trier.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft rechtsgültig vertreten durch die Unterschrift von zwei Geschäftsführern. Gleiches gilt für die gerichtlich oder außergerichtlich Vertretung der Gesellschaft.

Das Mandat der Geschäftsführer ist für unbestimmte Dauer gültig.

##### *Zweiter Beschluss*

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. STANKO, J. LUDWIG, T. MALDENER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mai 2012. Relation: LAC/2012/24274. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxembourg, den 31. Mai 2012.

Référence de publication: 2012062643/115.

(120088602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2012.

---

**Rondo Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 55.167.

---

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012060355/10.

(120085628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**Safari Luxco 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.709.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012060357/10.

(120085295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**Sal. Oppenheim jr. & Cie. Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 110.890.

---

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012060358/9.

(120084643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**Global Bond Series V, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.027.

---

Il résulte les décisions prises par l'actionnaire unique de la Société qui s'est tenue en date du 4 mai 2012:

- acceptation de la démission de Monsieur Erik van Os en tant qu'administrateur avec effet au 4 mai 2012;

- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 4 mai 2012, de Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à 's - Gravenhage (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé par les administrateurs suivants:

\* Monsieur Jorge Pérez Lozano

\* Monsieur Martinus C.J. Weijermans

\* Madame Florence Rao

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2012.

*Pour la société*

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2012063101/23.

(120089075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2012.

---

**Cheyne Deutsche Fond I GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 116.419.

L'associé de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

42, North Church Street  
Harbour Centre  
KY1-1108 Grand Cayman  
Cayman Islands

vers le

94, Solaris Avenue  
Camana Bay  
KY1-1108 Grand Cayman  
Cayman Islands

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.05.2012.

Phill Williams / Sharon Callahan.

Référence de publication: 2012060660/19.

(120085445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

---

**Sherwin-Williams Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.056.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 148.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2012.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2012060359/13.

(120085525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**Skylight Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 155.918.

Les comptes annuels au 01/01/2011 - 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012060360/10.

(120085150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**Craft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 92.190.

Il résulte de l'assemblée générale Extraordinaire en date du 21.05.2012 que:

- La société G.T. Fiduciaires S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrit au RCSL sous le numéro B121820, représenté par Monsieur Thierry Hellers, né le 13.09.1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg est nommé nouvel administrateur avec effet immédiat en remplacement de Madame Mariette Schifferings démissionnaire.

- L'adresse professionnelle de Monsieur Gernot Kos et de Monsieur Thierry Hellers ont changé, la nouvelle étant, L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

- Les mandats des administrateurs, administrateur-délégué ainsi que du commissaire aux comptes sont prolongés pour une durée de 6 ans et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.05.2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2012060680/20.

(120086159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

---

**StepStone Mezzanine Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 107.619.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Pour copie conforme  
Pour la société  
Maître Carlo WERSANDT  
Notaire

Référence de publication: 2012060364/14.

(120084624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**Stratus Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.645.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012060366/10.

(120084572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**SAB, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 18, Op der Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 67.201.

*Geschäftsführerversammlung vom 23. Mai 2012*

*Feststellung der Abänderung der Bezeichnung*

Die Geschäftsführer stellen hiermit die Abänderung der Bezeichnung des alleinigen Gesellschafters, nachgewiesen durch notarielle Urkunde vom 22. März 2011, wie folgt fest:

Proluxrail S.A.

Grevenmacher.

Mario KRATZ  
SAB GMBH

Référence de publication: 2012060369/15.

(120085229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**Safindi Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 162.691.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012060370/10.

(120085059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**Société de Gestion Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 40.868.

---

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 MAI 2012.

Pour: SOCIETE DE GESTION IMMOBILIERE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lucile Wernert

Référence de publication: 2012060380/15.

(120084842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**Sailing Properties A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 96.730.

---

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAILING PROPERTIES A.G.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012060372/12.

(120084758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**Saipem Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.133.

---

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société SAIPEM LUXEMBOURG S.A. qui s'est tenue en date du 18 avril 2012 au siège social que:

- L'Assemblée a décidé de reconduire aux fonctions suivantes:

1. Monsieur Egidio PALLIOTTO administrateur de catégorie A, administrateur-délégué et Président;

2. Monsieur STRANIERI Roberto, administrateur de catégorie A;

Tous deux avec adresse professionnelle au 19-21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen.

3. Monsieur Philippe JANSSENS, administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012060373/18.

(120084435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**Tapazeca S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.808.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2012060394/14.

(120084640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

**SplitArt S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 153.129.

In the year two thousand eleven, on the second day of May.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SPLITART S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 153.129. The Company has been incorporated by deed of the replaced notary on 22 April 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1384 of 6 July 2010.

The articles of association of the Company were amended several times and for the last time by deed of 12 April 2012 by deed of the replaced notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1078 of 27 April 2012.

The meeting is presided by Mr Dror Chevion, company director, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Solange Wolter-Schieres, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Olivier Dal Farra, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I - The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list together with the proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to this deed to be registered with it.

II - All the shares being registered shares the extraordinary meeting has been convened by registered letter sent to all the registered shareholders on 23 April 2012.

As appears from the attendance list, out of the thirteen million five hundred eighty thousand three hundred fifty one (13,580,351) issued shares of the Company, 11,298,485 shares are represented at this meeting, so that the quorum requirement is fulfilled as more than one half of the capital is represented at the meeting.

The meeting is thus regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

III - The agenda of the meeting comprises the following:

(1) [...]

(2) transfer of the registered office of the Company from 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg to Z.A.E Weiergewan, 7 rue Goell, L-5326 Contern with effect as from 2 May 2012.

(3) subsequent amendment of Article 2 of the articles of association of the Company.

The first item of the agenda has been discussed in a general meeting under private seal.

After deliberation the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

It was resolved to transfer the registered office of the Company to Z.A.E. Weiergewan, 7 rue Goell, L-5326 Contern, with effect as from 2 May 2012.

*Second resolution*

It was resolved to amend the first paragraph of article 2 of the articles of incorporation of the Company as follows:

“The registered office of the Company is established in Contern, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a General Meeting deliberating in the manner provided for the amendment of the present Articles. It may be transferred within the municipality of Contern by a resolution of the board of directors of the Company (the “Board”) or, in the case of a sole director (the “Sole Director”) by a decision of the Sole Director. All references herein to the Board shall be deemed to be references to the Sole Director in case there is only a Sole Director.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille onze, le deuxième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINKCX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S’est tenue l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SPLITART S.A. (la “Société”), une société anonyme ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.129. La Société a été constituée suivant acte du notaire remplacé en date du 22 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1384 du 6 juillet 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire remplacé en date du 12 avril 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1078 du 27 avril 2012.

L’assemblée a été présidée par Monsieur Dror Chevion, dirigeant de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L’assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Olivier Dal Farra, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l’assemblée ayant été ainsi constitué, le président a requis le notaire d’acter que:

I - Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d’actions qu’ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les comparants et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II – Toutes les actions étant nominatives, l’assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis envoyés à tous les actionnaires nominatifs par lettre recommandée en date du 23 avril 2012.

Il ressort de la liste de présence que sur treize millions cinq cent quatre-vingt mille trois cent cinquante et une (13.580.351) actions émises par la société, 11.298.485 sont présentes ou représentées à cette assemblée, de sorte que les conditions de quorum sont remplies dans la mesure ou plus de la moitié des actions émises prennent part au vote.

L’assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l’ordre du jour.

III.- L’ordre du jour de l’assemblée comprend les points suivants:

(1) [...]

(2) Transfert du siège social de la Société situé au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg à Z.A.E Weiergewan, 7 rue Goell, L-5326 Contern avec effet au 2 mai 2012.

(3) Modification subséquente du premier paragraphe de l’article 2 des statuts de la Société.

Le point (1) de l’ordre du jour a été discuté en assemblée générale tenue sous seing privé.

Après délibération l’assemblée a pris à l’unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Il est décidé de transférer le siège social de la Société à Z.A.E Weiergewan, 7, rue Goell, L-5326 Contern avec effet au 2 mai 2012.

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé de modifier en conséquence le premier paragraphe de l’article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Le siège social de la Société est établi à Contern, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par voie d’une résolution d’une Assemblée Générale délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Contern par simple décision du conseil d’administration de la Société (le «Conseil») ou, dans le cas d’un administrateur unique l’«Adminis-

trateur Unique») par une décision de l'Administrateur Unique. Toutes les références dans les présents statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.»

Plus rien ne figurant à l'ordre de jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture de ce procès-verbal, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. CHEVION, S. WOLTER-SCHIERES, O. DAL FARRA et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mai 2012. Relation: LAC/2012/22001. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Référence de publication: 2012060362/110.

(120085262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

**Stratus Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.645.

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of the month of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Susanne Goldacker, avocat à la cour, residing in Luxembourg, acting as delegate of the board of managers of Stratus Invest (the "Manager"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (the "RCS") under number B 151.643, incorporated by deed of the undersigned notary on 5<sup>th</sup> February 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") of 9<sup>th</sup> April 2010, number 742, page 35570, and being the general partner (associé commandité) of Stratus Invest S.C.A. (the "Company"), a société en commandite par actions having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the RCS under number B 151.645, incorporated by deed of the undersigned notary on 5<sup>th</sup> February 2010 published in the Memorial of 13<sup>th</sup> April 2010, number 761, page 36498, pursuant to the written resolutions of the board of managers of the Manager acting in its capacity as general partner of the Company of 30 March 2012 (the "Minutes") (a copy of the extract of which, after having been initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed) and a power of attorney dated 9 May 2012 (a copy of which, after having been initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed), requested the notary to record its declarations as follows:

(I) Article 5.8 of the articles of incorporation of the Company provides as follows:

" 5.8. The authorised unissued capital of the Company is set at one billion (1,000,000,000) Euro represented by one billion shares (1,000,000,000) shares each with a nominal value of one (1) Euro. Any authorised but un-issued share capital shall lapse five (5) years after the publication of this deed in the Mémorial. Out of the authorised unissued share capital, the Manager is authorised to issue shares out of any category of shares described herein (i.e. for the avoidance of doubt Ordinary Shares, Preference Shares and Redeemable Shares) (and/or instruments convertible into shares or giving right to subscribe to shares (together the "Instruments")) up to the total authorised unissued share capital in whole or in part from time to time (including any issue of shares of a new Class or pro rate of a Class or more Classes then in existence) but without reserving any pre-emptive subscription rights for existing shareholders of any Class as it may in its discretion determine. In the case of issues of shares within the authorised unissued share capital, the Manager shall have such issues and the amendment to this article 5 recorded by notarial deed in accordance with law.

[...]

The authorised unissued share capital of the Company may only be used, and the preferential subscription rights waived, in the circumstances and in accordance with the conditions set out in the report to be made by the Manager in accordance with article 32-3 (5) of the Company Law. The authorised unissued share capital will inter alia be available for the conversion of Instruments to be issued by the Company. In case of conversion of such Instruments (which shall include each time, for the avoidance of doubt, convertible bonds) into Ordinary Shares (including Redeemable Ordinary Shares), or, as the case may be, into Preference Shares (including Redeemable Preference Shares), the corresponding Ordinary Shares (including Redeemable Ordinary Shares) or Preference Shares (including Redeemable Preference Shares) arising from



such conversion shall be considered as fully paid as a result of the contribution made upon issuance of the Instruments so converted. Upon subscription of a convertible Instrument, the owner thereof shall acquire upon the issue thereof the conversion option into Ordinary Shares (including Redeemable Ordinary Shares) or Preference Shares (including Redeemable Preference Shares). The conversion ratio may be 1:1, but may also be lower all as more fully described in the issuance documentation of the Instruments, so that the number of Ordinary Shares (including Redeemable Ordinary Shares) or Preference Shares (including Redeemable Preference Shares) to be issued upon conversion may be lower than the number of the Instruments or the nominal value of Ordinary Shares (including Redeemable Ordinary Shares) or Preference Shares (including Redeemable Preference Shares) arising from the conversion may be lower than the nominal of the Instruments.

The Manager is also authorised to accept subscriptions, conversions or exchanges, receive payment for the price of shares, bonds, Instruments, subscriptions rights or other securities or instruments, to carry out increases of capital and to have corresponding amendments to articles 5, 23 and 26 of these Articles recorded by notarial deed.”

(II) On the basis of the powers granted to the Manager of the Company as set out under I. above, the Company has issued through its compartment 7 one hundred and eighty-three (183) fully paid convertible bonds. Pursuant to a conversion notice of 22 March 2012, the bondholder has notified the Company of the conversion of the bonds, which occurred three business days following the date of the conversion notice. In the Minutes, the Manager had noted that the Company has issued within the authorised share capital of the Company, one hundred and eighty-three (183) fully paid ordinary shares of a nominal value of one Euro (€1) each (the “New Shares”), for a total issue price of nine million one hundred fifty thousand Euros (€ 9,150,000) against the conversion at a one (1) to one (1) ratio of one hundred and eighty-three (183) convertible bonds in issue in the Company through its compartment 7.

(III) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased by a total amount of one hundred and eighty-three Euros (€ 183) to thirty-one thousand one hundred and eighty-three Euros (€ 31,183), by the issue of a total of one hundred and eighty-three (183) ordinary shares in the Company, for a total issue price of nine million one hundred fifty thousand Euros (€ 9,150,000), an amount of nine million one hundred and forty nine thousand eight hundred and seventeen Euros (€ 9,149,817) being allocated to the share premium account of compartment 7 of the Company.

The appearing party then requested the notary to record the capital increase described above and that as a result of such increase of capital, article 5.6 of the articles of incorporation of the Company are amended so as to read as follows:

“ 5.6. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand one hundred and eighty-three Euros (€ 31,183) represented by twenty-nine thousand (29,000) Management Shares fully paid-up with a nominal value of one (1) Euro each and of two thousand one hundred and eighty-three (2,183) Ordinary Shares fully paid-up with a nominal value of one (1) Euro each.”

#### *Expenses:*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at EUR 4,300.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

#### **Es folgt die Deutsche Übersetzung des Vorhergehenden Englischen Textes:**

Im Jahr zweitausendzwoölf, am zehnten Tag des Monats Mai.

Vor uns, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Sitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

#### **IST ERSCIENEN:**

Susanne Goldacker, avocat à la cour, wohnhaft in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, als Stellvertreter des Geschäftsführerrats von Stratus Invest (der „Geschäftsführer“), einer société à responsabilité limitée mit eingetragenem Geschäftssitz in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg, eingetragen beim Handelsregister Luxemburgs (Registre de Commerce et des Sociétés, das „RCS“) unter der Nummer B 151.643, gegründet durch notarielle Urkunde des oben genannten Notars vom 5. Februar 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das „Mémorial“) vom 9. April 2010, Nummer 1323, Seite 35570 und Komplementär (associé commandité) von Stratus Invest S.C.A. (die „Gesellschaft“), eine société en commandite par actions mit eingetragenem Geschäftssitz in 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxemburg, eingetragen beim RCS unter der Nummer B 151.645, gegründet durch notarielle Urkunde des oben genannten Notars vom 5. Februar 2010, veröffentlicht im Mémorial vom 13. April 2010, Nummer 761, Seite 36498, gemäß den Befugnissen, die dem Stellvertreter durch die schriftlichen Beschlüsse des Geschäftsführerrats des Geschäftsführers, handelnd in seiner Eigenschaft als Komplementär der Gesellschaft, vom 30. März 2012 erteilt wurden (die „Beschlüsse“) (wovon ein Auszug, nachdem er von der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar „ne

varietur“ unterzeichnet worden ist, dieser Urkunde angefügt wird) und einer Vollmacht mit Datum vom 9. Mai 2012 (wovon eine Kopie, nachdem sie von der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet worden ist, dieser Urkunde angefügt wird) hat den Notar ersucht, Folgendes aufzunehmen:

(I) Artikel 5.8 der Gesellschaftssatzung sieht wie folgt vor:

„ **5.8.** Das genehmigte nicht ausgegebene Gesellschaftskapital beträgt eine Milliarde (1.000.000.000) Euro aufgeteilt in eine Milliarde (1.000.000.000) Aktien, mit einem Nennwert von jeweils einem (1) Euro. Genehmigtes aber nicht ausgegebenes Aktienkapital wird spätestens fünf (5) Jahre nach der Veröffentlichung dieser Urkunde im Mémorial auslaufen. Der Geschäftsführer ist ermächtigt, Aktien einer jeden hier beschriebenen Aktienkategorie (d.h., um Zweifel zu vermeiden, Stammaktien, Vorzugsaktien und Rückkaufbare Aktien) (und/oder Instrumente, welche in Aktien umgewandelt werden können oder die einen Anspruch zur Zeichnung solcher Aktien geben (zusammen die „Instrumente“)) auszugeben, bis zur Höhe des gesamten genehmigten unausgegebenen Aktienkapitals auf einmal oder in Teilen nach und nach (einschließlich der Ausgabe von Aktien einer neuen Klasse oder pro rata einer bestehenden Klasse oder mehreren bestehenden Klassen), jedoch ohne, nach eigenem Ermessen, ein Vorzugszeichnungsrecht für bereits existierende Gesellschafter einer Klasse einzuräumen. Im Falle der Ausgabe von Aktien im Rahmen des genehmigten unausgegebenen Aktienkapitals kann der Geschäftsführer eine solche Aktienausgabe und die Änderung dieses Artikels 5 durch notarielle Urkunde gemäß den gesetzlichen Vorschriften beurkunden lassen.

[...]

Das genehmigte unausgegebene Aktienkapital der Gesellschaft kann nur genutzt, und die Vorzugszeichnungsrechte können nur abbedungen werden unter den Umständen und gemäß der Bedingungen, die im Bericht, den der Geschäftsführer gemäß Artikel 32-3 (5) Gesellschaftsgesetz erstellt, aufgeführt sind. Das genehmigte unausgegebene Aktienkapital kann unter anderem für die Umwandlung von Instrumenten, die von der Gesellschaft ausgegeben werden, genutzt werden. Im Falle einer Umwandlung von Instrumenten (die, um Zweifel zu vermeiden, immer Wandelanleihen einschließen sollen) in Stammaktien (inklusive Rückkaufbare Stammaktien) beziehungsweise in Vorzugsaktien (inklusive Rückkaufbare Vorzugsaktien) werden die entsprechenden Stammaktien (inklusive Rückkaufbare Stammaktien) oder Vorzugsaktien (inklusive Rückkaufbare Vorzugsaktien), die aus dieser Umwandlung hervorgehen, aufgrund der bei Ausgabe der so umgewandelten Instrumente getätigten Einlage als voll einbezahlt angesehen. Bei Zeichnung eines Wandelinstruments soll dessen Eigentümer bei Ausgabe das Recht zur Umwandlung in Stammaktien (inklusive Rückkaufbare Stammaktien) oder Vorzugsaktien (inklusive Rückkaufbare Vorzugsaktien) erhalten. Die Umwandlungsrate wird 1:1 sein; sie kann jedoch, wie in den Ausgabeunterlagen der Instrumente dargelegt, niedriger sein, so dass die Anzahl von Stammaktien (inklusive Rückkaufbare Stammaktien) oder Vorzugsaktien (inklusive Rückkaufbare Vorzugsaktien), die bei Umwandlung ausgegeben werden, niedriger als die Anzahl der Instrumente, oder der Nennwert von Stammaktien (inklusive Rückkaufbare Stammaktien) oder Vorzugsaktien (inklusive Rückkaufbare Vorzugsaktien), die nach Umwandlung ausgegeben werden, niedriger als der Nennwert der Instrumente sein kann.

Der Geschäftsführer ist ebenso bevollmächtigt, Zeichnungen, Umwandlungen oder Tauschgeschäfte vorzunehmen, Zahlung des Preises von Aktien, Anleihen, Instrumenten, Aktienbezugsrechten oder von anderen Wertpapieren oder Instrumenten entgegenzunehmen, Kapitalerhöhungen durchzuführen und die entsprechenden Abänderungen der Artikel 5, 23 und 26 dieser Satzung notariell beurkunden zu lassen.“

(II) Gemäß den an den Geschäftsführer der Gesellschaft, wie unter I. beschrieben, verliehenen Vollmachten hat die Gesellschaft durch ihr Teilvermögen 7 einhundertdreiundachtzig (183) voll einbezahlte Wandelanleihen ausgegeben. Gemäß Wandlungserklärung vom 22. März 2012 hat der Inhaber der Wandelanleihen die Gesellschaft von der Wandlung der Wandelanleihen in Kenntnis gesetzt, welche drei Bankgeschäftstage nach der Wandlungserklärung erfolgt ist. Gemäß der Beschlüsse hat der Geschäftsführer festgestellt, dass die Gesellschaft, im Rahmen des genehmigten Gesellschaftskapitals, einhundertdreiundachtzig (183) voll einbezahlte Kommanditaktien mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (€ 1) (die „Neuen Aktien“), mit einem Gesamtzeichnungsbetrag von neun Millionen einhundertfünfzigtausend Euro (€ 9.150.000) ausgegeben hat durch die Wandlung mit einer Umwandlungsrate von 1:1, von einhundertdreiundachtzig (183) von der Gesellschaft durch sein Teilvermögen 7 ausgegebenen Wandelanleihen.

(III) Folglich wurde das ausgegebene Gesellschaftskapital um einen Betrag von einhundertdreiundachtzig Euro (€ 183), auf einen Gesamtbetrag von einunddreißigtausend einhundertdreiundachtzig Euro (31.183) erhöht, für einen Gesamtzeichnungsbetrag von neun Millionen einhundertfünfzigtausend Euro (€ 9.150.000), mit einer Einlage zum Agio des Teilvermögens 7 in Höhe von neun Millionen einhundertneunundvierzigtausend achthundertsiebzehn Euro (€ 9.149.817).

Die erschienene Partei ersuchte dann den Notar, die oben aufgeführte Erhöhung des Stammkapitals aufzuzeichnen und dass als Ergebnis der Artikel 5.6 der Gesellschaftssatzung abgeändert wird und wie folgt zu lesen ist:

„ **5.6.** Das ausgegebene Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt einunddreißigtausend einhundertdreiundachtzig Euro (€ 31.183) unterteilt in neunundzwanzigtausend (29.000) Komplementäraktien mit einem Nennwert von jeweils einem (1) Euro, welche voll einbezahlt wurden, und zweitausend einhundertdreiundachtzig (2.183) Stammaktien mit einem Nennwert von jeweils einem (1) Euro, welche voll einbezahlt wurden.“

*Kosten:*

Die Kosten, Ausgaben, Gebühren und Lasten jeglicher Form, die von der Gesellschaft getragen werden folglich der Erhöhung des Gesellschaftskapitals, werden auf ungefähr EUR 4.300,-Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem die Urkunde der erschienen Partei verlesen wurde, unterzeichnete diese gemeinsam mit uns, dem Notar, die vorliegende Urkunde.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde, auf Ersuchen der erschienenen Partei, in englischer Sprache verfasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist der englische Text maßgebend.

Gezeichnet: S. GOLDACKER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2012. Relation: LAC/2012/22610. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG – Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 23. Mai 2012.

Référence de publication: 2012060365/171.

(120084563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

**Saipem Maritime Asset Management Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 378.000,00.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 141.486.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société qui s'est tenue en date du 18 avril 2012 au siège social que:

- L'Assemblée a décidé de reconduire aux fonctions suivantes:

1. Monsieur Egidio PALLIOTTO, Gérant de catégorie A, Gérant-délégué;
2. Monsieur STRANIERI Roberto, Gérant de catégorie B;

Tous deux avec adresse professionnelle au 19-21, Route d'Arlon, L-8009 Strassen.

3. Monsieur Philippe JANSSENS, Gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012060374/18.

(120084477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

**SL Immo s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4942 Bascharage, 5, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 35.725.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/05/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012060378/12.

(120084541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

**Venezuela Investment Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2bis, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 75.780.

—  
*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 22 septembre 2011*

Le siège social de la société est transféré avec effet au 12 octobre 2011 au 2bis, rue Astrid à L-1143 Luxembourg.

L'adresse professionnelle du commissaire aux comptes D.S. CORPORATION S.A. est également transférée avec effet au 12 octobre 2011 au 2bis, rue Astrid à L-1143 LUXEMBOURG.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour VENEZUELA INVESTMENT COMPANY S.A.  
D.S. CORPORATION S.A  
Signature

Référence de publication: 2012060567/15.

(120085381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**Smart Air S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2267 Luxembourg, 18, rue d'Orange.  
R.C.S. Luxembourg B 135.197.

En date du 22 mai 2012, et ce avec effet immédiat, la société Sofidec S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère  
Sofidec S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2012060379/12.

(120084579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**Droffic Investments S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 161.949.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first of May;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting of DROFFIC INVESTMENTS S.A. (the "Company"), having its registered office at L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 161949, incorporated by virtue of a deed received on June 30, 2011, by the undersigned notary public, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2063 of September 6, 2011 and whose articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on March 16, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1134 of May 4, 2012.

The meeting of the Company is opened by Mrs. Isabelle CHARLIER, lawyer, residing in Luxembourg, acting as chairman (the "Chairman").

The Chairman appoints as secretary Mrs. Alexandra DE WATAZZI, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms. Beverley WACHS, lawyer, residing in Luxembourg.

Those three individuals compose the bureau of the meeting.

The bureau thus formed draws up the attendance list which after having been signed ne varietur by the shareholders attending in person, by the proxyholders representing the shareholders represented, the members of the bureau and the notary, will remain attached to the present minutes together with the powers of attorney for registration purposes.

The Chairman declares and requests the notary to state that:

I – According to the attendance list, the entirety of the corporate capital of EUR 31,000.- (thirty one thousand Euros) is validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior formal convening.

II - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Creation of two new classes of shares;
2. Conversion of 3,100 ordinary shares into 3,100 class B shares and 3,100 ordinary shares into 3,100 class C shares;
3. Amendment of paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company;
4. Amendment of paragraph 3 of article 5 of the articles of incorporation of the Company;
5. Miscellaneous.

The general meeting having approved the Chairman's statements and having been validly constituted and convened, deliberates and, by separate and unanimous votes, takes the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to create two new classes of shares namely class B shares and class C shares.

*Second resolution*

The general meeting resolves to convert 3,100 ordinary shares into 3,100 class B shares and 3,100 ordinary shares into 3,100 class C shares.

*Third resolution*

The general meeting resolves to amend paragraph 1 of article 5 of the Company's articles of incorporation, so as to read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed capital of the Company is set at EUR 31,000.- (thirty one thousand Euros) represented by 21,700 (twenty one thousand seven hundred) ordinary shares and 3,100 (three thousand one hundred) class A shares, 3,100 (three thousand one hundred) class B shares and 3,100 (three thousand one hundred) class C shares (the ordinary shares and the class A, B and C shares are hereinafter jointly referred to as “shares”) all with a par value of EUR 1.- (one Euro) each, fully subscribed and paid in.”

*Fourth resolution*

The general meeting resolves to amend paragraph 3 of article 5 of the Company's articles of incorporation, so as to read as follows:

“New classes of shares to be distinguished with reference to a letter of the alphabet, i.e. D, E and so on, may be created at any time by a decision of the general meeting of the shareholders.”

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand one hundred Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt et un mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Se tient une assemblée générale extraordinaire de la Société DROFFIC INVESTMENTS S.A. (la “Société”), ayant son siège social au L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161949, constituée par acte reçu en date du 30 juin 2011 par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2063 du 6 septembre 2011,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 16 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1134 du 4 mai 2012.

L'assemblée est ouverte par Madame Isabelle CHARLIER, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg agissant en qualité de président (le «Président»).

Le Président nomme comme secrétaire Madame Alexandra DE WATAZZI, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutatrice Madame Beverley WACHS, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence qui après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents en personne, les détenteurs de procuration représentant les actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire, restera jointe aux minutes de la présente assemblée avec les procurations pour des raisons d'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I - Conformément à la liste de présence, la totalité du capital social de EUR 31.000,-(trente-et-un mille euros) est valablement représentée lors de l'assemblée. L'assemblée peut donc valablement délibérer et prendre des décisions sur tout sujet figurant à l'ordre du jour sans convocation formelle préalable.

II - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

### Ordre du jour

1. Création de deux nouvelles catégories d'actions;
2. Conversion de 3.100 actions ordinaires en 3.100 actions de catégorie B et 3.100 actions ordinaires en 3.100 actions de catégorie C;
3. Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société;
4. Modification de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts de la Société;
5. Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations du Président et ayant été valablement constituée et convoquée, délibère et, par votes séparés et unanimes, prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de créer deux nouvelles catégories d'actions, savoir une catégorie d'actions B et une catégorie d'actions C.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de convertir 3.100 actions ordinaires en 3.100 actions de catégorie B et 3.100 actions ordinaires en 3.100 actions de catégorie C.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, qui se lira comme suit:

" **Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 21.700 (vingt et un mille sept cents) actions ordinaires et 3.100 (trois mille cent) actions de catégorie A, 3.100 (trois mille cent) actions de catégorie B et 3.100 (trois mille cent) actions de catégorie C (les actions ordinaires et les actions de catégorie A, B et C sont ensemble définies comme les «actions») toutes avec une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, entièrement souscrites et libérées."

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts de la Société, qui se lira comme suit:

«De nouvelles catégories d'actions se distinguant par référence à une lettre de l'alphabet ex. D, E et ainsi de suite, peuvent être créées à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.»

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdites comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. CHARLIER, A. DE WATAZZI, B. WACHS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2012. LAC/2012/23459. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 25 mai 2012.

Référence de publication: 2012060697/130.

(120086304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

---

### **Socogesco International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 44.906.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2012060381/10.

(120084626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**Socotec Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 210.000,00.**

Siège social: L-3378 Livange, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 26.097.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012060382/11.

(120084818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**SOMALRE, Société de Réassurance Tarkett, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 27.313.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2012060384/10.

(120085430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**Global Bond Series VI, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 159.221.

---

Il résulte les décisions prises par l'actionnaire unique de la Société qui s'est tenue en date du 4 mai 2012:

- acceptation de la démission de Monsieur Erik van Os en tant qu'administrateur avec effet au 4 mai 2012;
- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 4 mai 2012, de Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à 's - Gravenhage (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé par les administrateurs suivants:

- \* Monsieur Jorge Pérez Lozano
- \* Monsieur Martinus C.J. Weijermans
- \* Madame Florence Rao

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2012.

*Pour la société*

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2012063102/23.

(120089064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2012.

---

**Stena International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.173.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012060386/9.

(120085186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**NAJL Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.544.

—  
*Extrait conforme de la décision prise par l'Associé Unique tenue en date du 24 octobre 2011*

Le soussigné, Monsieur Bernard Sabrier, résident au 5, Anthony Road, 229954 Singapore agissant en tant qu'associé unique prend la décision de transférer toute les parts sociales ci-jointes à la personne morale dénommée FAMSA Foundation, enregistrée auprès du registro publico de Panama avec le numéro 47147 sous la forme juridique d'une mixed foundation et ayant son siège social au 8, Aquilino de la Guardia Street, IGRA Building, 2<sup>nd</sup> Floor, 0823-02435 Panama-city au Panama.

101 parts sociales ordinaires  
50 parts sociales privilégiées de catégorie B  
50 parts sociales privilégiées de catégorie C  
50 parts sociales privilégiées de catégorie D  
50 parts sociales privilégiées de catégorie E  
50 parts sociales privilégiées de catégorie F  
50 parts sociales privilégiées de catégorie G  
50 parts sociales privilégiées de catégorie H  
50 parts sociales privilégiées de catégorie I

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juin 2012.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012063961/26.

(120090186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**Stena Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.140.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012060387/9.

(120085161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**STENA Royal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.189.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012060388/9.

(120085143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**ELMAR Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5752 Frisange, 9, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.896.

—  
Par la présente, je démissionne avec effet immédiat de mon poste de gérant de la société ELMAR LUX Sàrl, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.896.

Jedrzejew, le 15 mai 2012.

Marian GLITA.

Référence de publication: 2012064722/10.

(120090662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.